

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

CONSTRUCTION

BULLETIN D'INFORMATION N° 611 | NOVEMBRE 2012



Fédération Générale FO

ÉDITORIAL

Chers camarades,

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre 20^e Congrès a eu lieu ce mois-ci à Marne-la-Vallée et qu'il s'est très bien déroulé.

Ce fut un rassemblement exemplaire où chacun a pu faire entendre sa voix. La cohésion et la solidarité étaient les maîtres-mots de notre Fédération.

Nous avons pu ainsi déterminer ensemble notre nouvelle feuille de route pour les quatre

années à venir, que vous trouverez dans ce numéro des Faits et des Idées.

Vous trouverez par ailleurs le nom de l'ensemble des élus de la Fédération pour ce nouveau mandat.

Enfin, pour ce nouveau commencement, et pour ceux qui partent en congés en avance, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Frank SERRA
Secrétaire Général

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

MARNE-LA VALLÉE, LES 7 & 8 NOVEMBRE 2012

»» PRÉAMBULE

Le 20^e Congrès de la Fédération Générale Force Ouvrière Construction réuni à Marne-la-Vallée les 7 et 8 novembre 2012, réaffirme solennellement son indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses et, d'une façon générale, son indéfectible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le Congrès rappelle que la Charte d'Amiens, adoptée en 1906, est le texte de référence sur lequel s'est fondée la CGT-Force Ouvrière.

Le Congrès constate que le gouvernement et le patronat engagent une offensive contre les intérêts des salariés du public et du privé.

»» LA SYNDICALISATION

Les délégués au Congrès Fédéral rappellent leur attachement aux statuts de la Confédération qui garantissent la liberté du Syndicat et de la Fédération dans l'élaboration des revendications, dans l'autonomie de leur comportement et dans la liberté de conclure des accords à leur niveau respectif.

Le Congrès rappelle que le syndicat professionnel (local, d'entreprise ou d'établissement, syndicats départementaux, sections syndicales de syndicats nationaux...relevant d'une fédération) est et demeure la structure de base de notre Confédération, confédéré à égalité dans le cadre d'une fédération professionnelle et d'une union départementale. C'est à partir du syndicat que se construit notre démocratie syndicale fondée sur le mandat.

C'est pour cela qu'ils considèrent que la priorité doit être donnée à la création et au développement des syndicats et des sections syndicales d'entreprise ou professionnelles.

Pour les entreprises comportant plusieurs établissements implantés dans plusieurs départements, la désignation des représentants (hors du niveau départemental) est assurée par la Fédération après consultation des syndicats avec information aux Unions départementales.

Il en est de même dans un établissement commun à plusieurs départements : la désignation est assurée par la Fédération après consultation des sections syndicales du syndicat, avec une information aux Unions départementales.

Il en est de même *a fortiori* pour le Comité Central d'Entreprise ou les structures nationales (comités de groupes), européennes ou internationales. La négociation des accords de constitution de ces instances sont du ressort de la Fédération FO Construction, il en est de même des désignations qui pourraient en découler.

Le Congrès rappelle que les représentants désignés par l'organisation syndicale ne peuvent être que les mandataires de celle-ci.

Le Congrès rappelle que la formation syndicale joue un rôle déterminant dans le développement des organisations Force Ouvrière, dès la création du syndicat, notamment à travers les sessions de formation consacrées au Syndicat.

L'indépendance du Syndicat, la liberté de négocier et de désigner les délégués, la reconnaissance de l'existence de classes aux intérêts antagonistes sont constitutifs de la démocratie et un enjeu pour les gouvernements et le patronat.

Sous couvert de l'inscription de la notion d'accords dits majoritaires dans la Loi, la CFDT et la CGT ont entériné la règle des accords dérogatoires et ainsi supprimé le principe de faveur, comme le revendiquaient le MEDEF et la CGPME.

Le bouleversement de la hiérarchie des normes fragilise nos Conventions Collectives Nationales,

Il revendique une augmentation générale des salaires par, notamment, l'augmentation de la valeur du point dans les secteurs concernés, des retraites, des pensions, des minima sociaux et des allocations pour obtenir le rattrapage et l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous.

Le Congrès condamne les grilles de salaires dont les premiers niveaux sont de plus en plus nombreux à être en dessous du SMIC. C'est la raison pour laquelle le SMIC doit être revalorisé significativement par le gouvernement et les grilles de salaires revues dans les mêmes proportions avec respect du plafond de la Sécurité Sociale pour les cadres.

Le Congrès exige l'arrêt des discriminations notamment subies par les femmes tant en matière de rémunération que d'évolution de carrière, ainsi que le renforcement de tous moyens favorisant un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Pour répondre au propos du patronat qui indique qu'il ne trouve plus de personnel qualifié dans nos professions, le Congrès lui suggère de revaloriser considérablement les salaires, ce qui aura pour effet d'attirer des milliers de jeunes vers nos métiers.

Il s'oppose aux mesures gouvernementales en trompe l'œil qui n'auront aucun impact sur le pouvoir d'achat des salariés et qui se traduisent par une dégradation de leurs conditions de travail, dans la droite ligne de la position du gouvernement du « *travailler plus pour gagner plus !* ». Il considère que le rachat de RTT, le recours aux heures supplémentaires, le déblocage anticipé d'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale ne constituent en rien une augmentation de salaire et ne sauraient s'y substituer.

Concernant l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et toutes autres primes, ces dispositifs doivent être soumis à l'ensemble des cotisations sociales et conditionnés à des accords de salaires préalables garantissant l'évolution substantielle du pouvoir d'achat.

En tout état de cause, le Congrès condamne fermement l'individualisation des salaires, le recours grandissant à une part variable des

rémunérations et les systèmes de rémunération au « mérite ».

Le Congrès se prononce résolument pour la défense des Conventions Collectives Nationales et l'augmentation de leurs minima mensuels, seuls à même de garantir l'égalité de traitement des salariés.

»» EUROPE-INTERNATIONAL

Le Congrès refuse l'argument d'une Europe toute puissante qui dédouanerait nos élus nationaux de toute responsabilité dans les choix économiques, industriels et sociaux, au nom du manque de marge de manœuvre.

Compte tenu des évolutions en cours au plan international, en particulier la décision par la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), dont la CGT-FORCE OUVRIÈRE est cofondatrice, de fonder la Confédération Syndicale et Internationale (CSI), le Congrès réaffirme les principes déjà énoncés par la Confédération à propos de son appartenance à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) : fidèle à l'indépendance syndicale et au fédéralisme, la CGT-FORCE OUVRIÈRE ne saurait être engagée par des décisions prises en dehors de ses propres instances, en conséquence elle conserve en toute circonstance sa liberté de comportement.

Le Congrès apporte son soutien aux travailleurs en lutte partout dans le monde contre les plans d'austérité qui n'ont d'autres buts que de préserver les intérêts des financiers et des spéculateurs.



socle commun et solidaire pour les salariés de nos branches.

Le Congrès demande l'abrogation de la loi du 20 août 2008 pour revenir aux règles antérieures garantissant notamment la liberté syndicale et le principe de faveur pour les salariés (application de la disposition légale ou conventionnelle la plus favorable en cas de litige).

Le Congrès réaffirme son attachement à la hiérarchie des normes, ébranlée par la loi du 20 août 2008, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle qui doivent être pérennisées et développées. Le Congrès revendique de revenir aux dispositions antérieures à la loi du 20 août 2008 sur la hiérarchie des normes.

Le Congrès réaffirme son opposition à la déréglementation du droit du travail, notamment par le biais d'accords d'entreprise dérogatoires.

Le Congrès s'oppose à toute tentative de transformation de l'organisation syndicale en colégislateur et rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme et l'expression de revendications, donc la démocratie.

Le Congrès affirme que seule la définition de revendications précises est gage d'indépendance et d'efficacité.

Le Congrès s'oppose également à toute forme de prise en charge des cotisations syndicales par les employeurs : chèque syndical ou prime syndicale.

Le Congrès appelle les militants, les adhérents à faire de la syndicalisation une priorité, ce qui est

un moyen de garantir l'indépendance du syndicat et sa progression aux élections professionnelles.

Le Congrès appelle toutes ses structures à se rapprocher de l'interprofessionnel notamment eu égard aux élections dans les TPE en décembre 2012 et à faire remonter à la FGFO Construction toute information relative à son activité.

»» RENFORCER ET DÉVELOPPER LA NÉGOCIATION DE BRANCHE

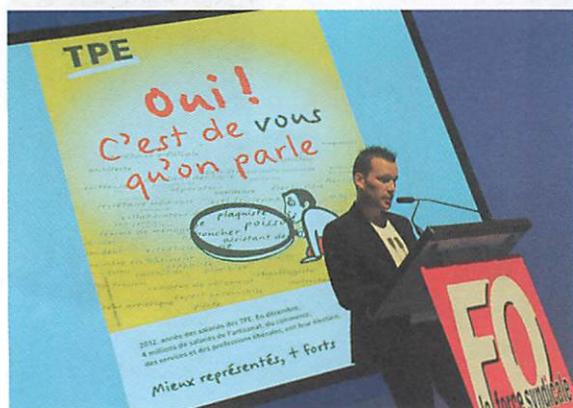
Le Congrès rappelle que la branche est un lieu essentiel et indispensable de négociation et d'accord, notamment pour les salariés des petites et moyennes entreprises. Il rappelle également que la branche n'a pas uniquement pour fonction de mettre en forme les dispositions législatives votées par le Parlement, ce qui devient, depuis quelques années, trop souvent le cas, ce qui finit par affaiblir la liberté de négociation. La négociation de branche doit être en effet porteuse des revendications et des aspirations légitimes des salariés notamment en matière de salaire.

Le Congrès appelle à poursuivre la négociation sur les salaires minima conventionnels. Il n'est pas admissible que, trop souvent, les premiers coefficients d'une grille de branche soient inférieurs au Smic. Ces actions permettront également de rétablir une véritable hiérarchie des salaires.

Il estime en outre que la politique de baisse des prix ne peut être une alternative à la juste revendication sur les salaires et pourrait au contraire conduire à un risque de destruction d'emplois dans tous les secteurs d'activité de la FGFO.

»» SALAIRES

Le Congrès constate que les travailleurs sont frappés de plein fouet par des hausses de prix confirmées qui concernent surtout les produits de première nécessité (transports, énergie, logement, alimentation).



»» PROTECTION SOCIALE-RETRAITE

Le Congrès exige le retour de la Sécurité Sociale de 1945 basée sur le salaire différé et donc l'arrêt des exonérations de cotisations patronales qui remettent en cause les retraites et toutes les prestations sociales.

Rien ne justifie qu'on soit contraint de travailler plus longtemps au motif que l'espérance de vie augmente. Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein doit demeurer la référence et la durée de cotisation doit être réduite. Le Congrès fait sienne la résolution du Congrès confédéral de Montpellier 2011, il dénonce ainsi notamment :

- Le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ,
- Le report de 65 à 67 ans de l'âge pour toucher une retraite à taux plein,
- L'allongement de la durée de cotisation,
- La remise en cause des retraites anticipées.

Notre revendication « 40 ans c'est déjà trop » est plus que jamais d'actualité, le Congrès réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Fillon-Woerth du 9 novembre 2010 et des mesures de décembre 2011 l'aggravant.

Le Congrès s'oppose à toute réforme systémique des retraites. Il s'agirait avec les comptes notionnels, ou avec des régimes par points, de remettre en cause le système actuel par répartition et la solidarité intergénérationnelle, ce qui appauvrirait encore plus massivement les retraités et finirait de dégager la voie aux organismes privés.

Le Congrès se félicite de la forte mobilisation des syndicats de la Fédération Générale Force Ouvrière Construction à l'occasion de la manifestation contre la réforme des retraites organisée seule le 15 juin 2010 à l'appel de la Confédération, les autres organisations syndicales refusant de défendre nos régimes par répartition à nos côtés. Cette démonstration de force aurait pu déboucher sur un résultat si l'unité syndicale avait prévalu sur ce sujet crucial.

Le Congrès dénonce la remise en cause des remboursements de la Sécurité Sociale imposés par les gouvernements et la part grandissante

demandée aux salariés, chômeurs, retraités, etc.. Par ailleurs, il condamne l'amorce de privatisation de la Sécurité Sociale.

Le Congrès condamne les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises et leur non compensation qui contribuent à mettre en péril la Sécurité Sociale. Le Congrès fustige l'État qui nie le droit à la santé des salariés en appliquant une logique purement comptable.

»» FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Congrès rappelle que la législation sur la Formation Professionnelle doit être l'un des moyens permettant aux salariés d'acquérir de nouvelles connaissances personnelles et professionnelles, leur permettant tout au long de leur vie d'améliorer leurs compétences et d'acquérir des diplômes reconnus par les Conventions Collectives.

Le Congrès demande que les jeunes qui sortent d'apprentissage puissent accéder à la classification appropriée aux diplômes obtenus et à un salaire décent.

La formation professionnelle doit être mise au service de la lutte contre l'illettrisme véritable fléau de la société.

»» HYGIÈNE SÉCURITÉ CONTRE L'INSÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Congrès constate que les salariés de nos professions sont toujours victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles très graves, et subissent des conditions de travail de plus en plus difficiles. Le Congrès condamne la politique des entreprises qui consiste à ne pas déclarer tous les accidents du travail et de trajet afin de diminuer les cotisations ATPM.

Le Congrès demande une meilleure prise en compte des reclassements et de l'emploi des travailleurs handicapés.

»»» INSÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Congrès entend par « insécurité au travail » toutes les formes d'atteinte physique ou mentale qui fragilisent et précarisent le salarié dans le cadre de son activité professionnelle. Le Congrès constate que trop souvent des salariés se retrouvent isolés dans leur travail générant ainsi du stress et des risques pour leur intégrité physique et mentale. Il souligne aussi que les salariés sont confrontés à des conditions de travail qui s'aggravent.

Face à cette détérioration continue de la situation des salariés au travail, le Congrès rappelle que les institutions représentatives du personnel doivent pouvoir exercer effectivement et pleinement leur mission, qu'il s'agisse des pouvoirs d'enquête et de proposition du CHSCT, qui doit couvrir sur le site tous les intervenants extérieurs, souvent trop méconnus et qu'il convient de mobiliser, ou du rôle d'information et de consultation que doit assumer le CE.

Dans les entreprises comprenant un effectif entre 11 et 50 salariés et lorsque les délégués du personnel disposent des pouvoirs du CHSCT, le

Congrès revendique une formation obligatoire et spécifique pour ces représentants du personnel dès le début de leur mandat.

Le Congrès estime souhaitable que des salariés, élus par les représentants du personnel titulaires, se forment sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail et qu'ils aient le pouvoir d'intervenir, en liaison avec les instances compétentes, sur les postes de travail s'il y a danger pour l'intégrité physique et/ou mentale (stress) des salariés.

Le Congrès revendique l'augmentation des heures mises à disposition des représentants du personnel dans les CHSCT et l'abaissement du seuil d'effectifs nécessaire pour la mise en place de cette instance. Le Congrès revendique l'augmentation des effectifs et de l'indépendance de l'inspection du travail remise en cause par la régionalisation et la mise en place d'une véritable politique de prévention du risque professionnel, ainsi qu'une meilleure indemnisation des victimes.

Le Congrès revendique l'augmentation des effectifs de l'OPPBTP afin d'assurer une meilleure présence sur tous les chantiers de la profession.



»» LOGEMENT

Le Congrès demande au gouvernement la mise en place d'une politique permettant de construire des logements à location modérée et s'inquiète de la banalisation du Livret A.

»» EN CONCLUSION

Le Congrès approuve pleinement et fait sienne la résolution du comité confédéral Force Ouvrière qui s'est tenu le 27 et 28 septembre à Rodez.

Le Congrès appelle à se rassembler toutes celles et tous ceux qui veulent combattre les atteintes

aux acquis et aux droits des travailleurs et qui sont attachés aux principes républicains de liberté, de laïcité, d'égalité et de solidarité.

Le Congrès lance un appel solennel à tous les travailleurs, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités, afin qu'ils rejoignent les rangs de la Fédération Générale Force Ouvrière pour que la CGT-Force Ouvrière soit la principale organisation syndicale de ce pays.

Le Congrès appelle tous les travailleurs à se mobiliser pour la campagne des élections TPE de décembre 2012.



Fédération Générale

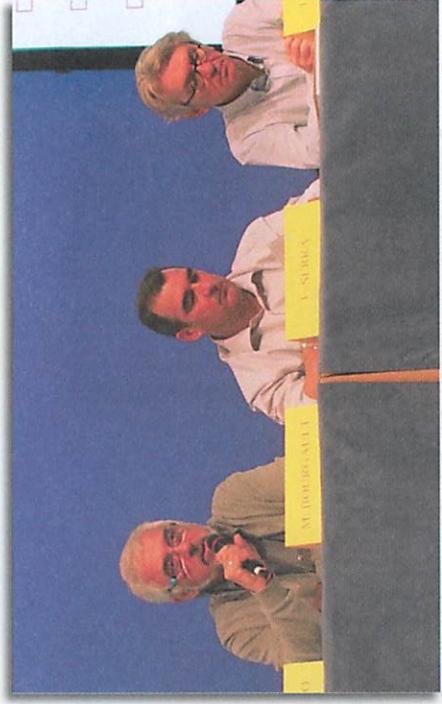
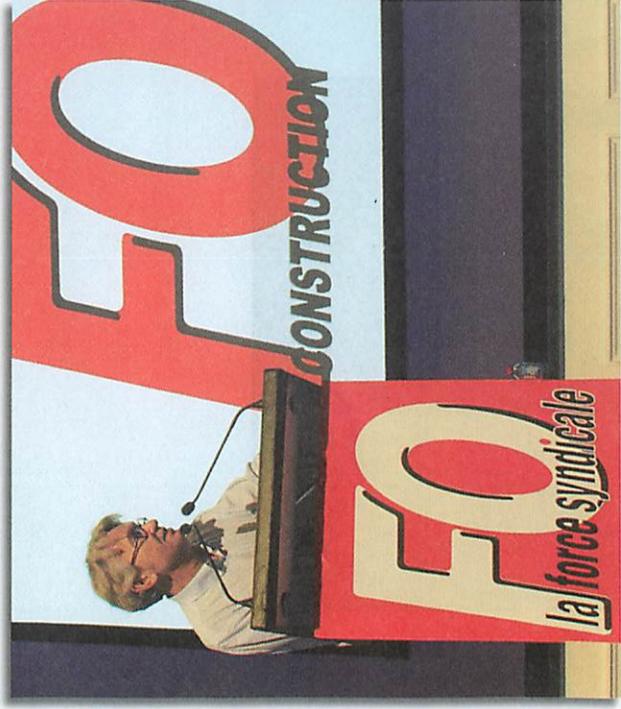
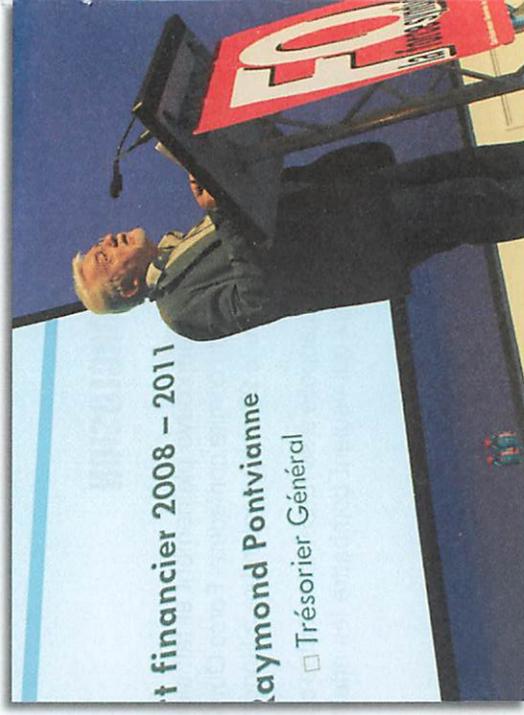
FO

CONSTRUCTION



Fédération Générale FO

CONSTRUCTION



LES ÉLUS

MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE FÉDÉRALE

BATTISTELLO Norbert
BOULARD Gilles
BOURGAULT Marc
BRANSTETT Jean-Marie
BRUNET Daniel
DEPLANQUE Albéric
GONZALES Serge Celso
JOURDIN Franc
LECUYER Marcel
LEMAUX Georges
LE RENARD Daniel
MALBETE René
MALNOE Bernard
MODAINE Dominique
MOUGET Serge
NUGUES Gaétan
PAYAN Yvan
PETREQUIN Christian
PONTVIANNE Raymond
PUVILLAND Christian
REYES Raymond
ROY Christian
SERRA Frank
TEYSSIER Benoît
VANIER Christophe

MEMBRES DU BUREAU FÉDÉRAL

Secrétaire Général
Trésorier Général
Trésorier Général adjoint
Membres du bureau

SERRA Frank
PONTVIANNE Raymond
LE RENARD Daniel
BOURGAULT Marc
DEPLANQUE Albéric
GONZALES Serge Celso
JOURDIN Franc
LECUYER Marcel
MALNOE Bernard
PUVILLAND Christian
REYES Raymond

SECRETARIAT FÉDÉRAL

Secrétaire Général	SERRA Frank
Trésorier Général	PONTVIANNE Raymond
Trésorier Général adjoint	LE RENARD Daniel
Membres du bureau	DEPLANQUE Albéric
	LECUYER Marcel
	JOURDIN Franc
	MALNOE Bernard
	SERRA Frank

MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

CONFORTI Michel
ETANCELIN Bernard
REBE Alain
VAVON Olivier
VIGNON Bernard

MEMBRES DE LA COMMISSION DES CONFLITS

ARDOUIN Patrick
JEANDEMANGE Jean-Marc
SOARES Manuel Alves

ÉLUS DE LA SECTION INTERNE DU BTP BOIS

BATTISTELLO Norbert
BOULARD Gilles
BRANSTETT Jean-Marie
BRUNET Daniel
JOURDIN Franc
JULITA Serge
LEMAUX Georges
LE RENARD Daniel
MALBETE René
MALNOE Bernard
MODAINE Dominique
MORINIERE Charles
MOUGET Serge
NUGUES Gaétan
PAYAN Yvan
PONTVIANNE Raymond
PUVILLAND Christian
REYES Raymond
ROY Christian
SERRA Frank

ÉLUS DE LA SECTION INTERNE DU PAPIER CARTON

ANDRE Philippe
BERNAUER Yves
BOURGAULT Marc
DEPLANQUE Albéric
FARRE Yannick
KIMPE Jean Paul
LAMOUR René
PETREQUIN Christian
TIRARD Thierry
VANIER Christophe

ÉLUS DE LA SECTION INTERNE CÉRAMIQUE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

BELLENGER David
BERNARD Christian
BIGNOLLES Laurent
BUCQUOY Nicolas
GARDIN Patrick
GONZALES Serge Celso
JAEGER Marie-Claude
LECUYER Marcel
RICHARD Ludovic
SPYCHALA André
TEYSSIER Benoit
VAN DE VELDE Daniel



SECTION INTERNE PAPIER CARTON

Secrétaire : Albéric DEPLANQUE

Adjoint : Marc BOURGAULT

Chefs de file : *Articles Papeterie et Cartonnage :* Thierry TIRARD

Distribution des Papiers : Nabil OUALHDJ

Production / Transformation Papiers Cartons et Celluloses :

Christian PETREQUIN

SECTION INTERNE CARRIÈRES MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION

Responsable Secteurs Matériaux de Construction,

Carrières et Négoce de Matériaux :

Marcel LECUYER - Port. 06 70 07 37 56 – e-mail : lecuym@wanadoo.fr

Chefs de file : *Matériaux de construction :* Benoît TEYSSIER

Carrières : Daniel VANDEVELDE

Granulats : Dominique AUVOLAT

Négoce de Matériaux :

Marie Claude JAEGER, David BELLENGER

Responsable Secteur Tuiles et Briques et Métiers de la Céramique et Porcelaine :

Serge GONZALES : Port. : 06 33 39 84 84 – e-mail : serge_gonzales@orange.fr

Chef de file : *Tuiles et Briques :* Ludovic RICHARD

SECTION INTERNE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, BOIS

Secrétaire : Frank SERRA

Chefs de file : *Secteur Bois :* Franc JOURDIN

Secteur Europe et International : Bernard MALNOE et Christian ROY

Secteur Groupe : Bernard MALNOE

Secteur Thermie : Norbert BATTISTELLO et Yvan PAYAN

Secteur Bâtiment et Travaux Publics : Frank SERRA

Secteur Formation : Raymond REYES et Christian PUVILLAND

Secteur Géomètre / architecte / Caue :

Dominique MODAINE et Gaétan NUGUES

Secteur Prévoyance et Retraite : René MALBETE et Alain EMILE

Secteur Égalité Hommes / Femmes : Véronique DELEVILLE

Secteur Sécurité : Jean-Marie BRANSTETT et Véronique DELEVILLE

MEETING NATIONAL

PARIS

Jeudi 24 janvier 2013

Fédération Générale

FO

CONSTRUCTION

- » *Parce que la plupart des pays européens se sont engagés dans une voie qui consiste à faire payer aux salariés les déficits budgétaires issus des politiques libérales menées ces dernières décennies.*
- » *Parce que nous sommes contre la politique de rigueur et d'austérité qui en découle.*
- » *Nous devons marquer notre opposition.*



**La Halle Freyssinet
55, bd Vincent Auriol
75013 Paris
Métro Chevaleret**

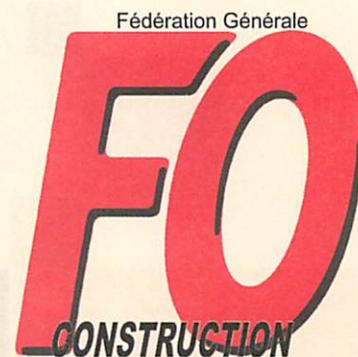
RÉFLEXION ET CONSTAT

Peut-être serez-vous étonné de trouver au bas de cette page, une signature aussi prestigieuse que la mienne. En effet, pour ceux qui n'ont pas assisté à notre grand 20^e Congrès, il est de mon devoir de les informer du malheur survenu à notre Clodomir national. En effet : au cours du repas de galas il a mangé au point de s'éclater la sous ventrière. Son médecin l'avait pourtant prévenu, mais chacun connaît l'intrépidité de Clodomir qui ne saurait s'arrêter a deux kilos de Cochonnailles et huit pintes de bière. Bref, il est actuellement à l'hôpital ou l'on tente de lui greffer un estomac de grand quadrumane argenté. C'est une espèce rare qui vit sur une île inconnue. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du suivi, car le chirurgien devra résoudre le problème de la suture des tissus explosés par la pression des pieds de cochons vinaigrette.

Devant l'urgence, notre Secrétaire Général, brillamment réélu, m'a téléphoné au journal, le réputé Delimel Périgourdin dont je suis le rédacteur en chef pour me proposer cette chronique et j'ai immédiatement accepté. Je vais donc enchaîner sans délais et vous parler du conflit FF et JFC, deux ennemis qui ont pourtant été élevés aux mamelles de notre ex-président. On a beaucoup glosé sur le fait que FF était un premier ministre aux ordres et en effet, son dévouement, au grand dam de JFC allait très loin : Après les repas qu'il prenait en tête à tête avec NS, il faisait souvent la vaisselle et d'ailleurs, suite a un dîner à trois avec JFC ce dernier avait insisté, sans succès, pour nettoyer l'argenterie. C'était en effet du domaine réservé du premier ministre et on le comprend.

Voilà le véritable (et secret) commencement d'une lutte féroce qui ne s'arrêtera qu'après la défaite de l'adversaire qui, toute honte bue, devra faire serment d'allégeance et le prouver en lavant immédiatement à l'Ajax ammoniaqué et sans gants de protection, les commodités du gagnant. Le lecteur saisira les raisons de l'acharnement au combat de nos deux champions. L'affaire des bulletins de vote n'est qu'une péripétie dont parlent tous les médias dans l'ignorance qu'ils sont du véritable enjeu de cette lutte sans merci.

 Gérard MANSOIF
Chevalier de l'Ordre du Blanquassé



»»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2011	125,09
% sur 1 mois	0,40
% sur 1 an	2,50

SMIC au 1^{er} juillet 2012 :

Horaire (brut)	9,40 €
Mensuel brut (35 h)	1425,67 €

Plafond Sécurité Sociale mensuel

Au 01/01/12	3031 €
-------------	--------

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FO

170, avenue Parmentier
CS 20006
75479 PARIS CEDEX 10

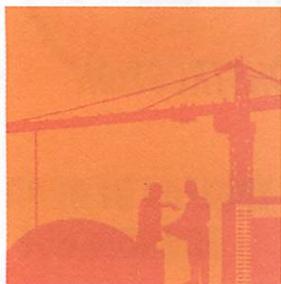
Directeur de la publication :
Frank SERRA

Conception, réalisation :
Compédit Beauregard
61600 La Ferté-Macé
www.compedit-beauregard.fr

N° d'inscription commission
paritaire des papiers de presse :
0613 S 07925

Site Internet :
www.fgfoconstruction.com

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST DE LA MÊME FAMILLE



PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, est né de la famille du BTP pour mieux la protéger.

RETRAITE

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE



ASSURANCES

ACTION SOCIALE

VACANCES